

38^{ème} RALLYE NATIONAL P.E.A. DES ROUTES DU NORD

MERVILLE – 59 –

Vendredi 31 Janvier et Samedi 1er février 2025

ASA CNF & ARM

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Le présent règlement complète le règlement standard des rallyes de la FFSA auquel il se réfère.

Parution du règlement	Lundi 18 Novembre 2024
Ouverture des engagements	Lundi 18 Novembre 2024
Clôture des engagements	Lundi 20 Janvier 2025 à minuit
Publication de la liste des engagés	Vendredi 31 janvier 2025 (sur le site)
Distribution du roadbook	Dimanche 26 Janvier 2025 de 8h30 à 12h30 Express Auto Sport et Vendredi 31 Janvier 2025 de 8H à 12H Express Auto Sport 106 route d'Estaires à MERVILLE (au fond du parking de super U)
Reconnaitances tolérées	Dimanche 26 Janvier 2025 de 8h30 à 16H et Vendredi 31 Janvier 2025 de 8H30 à 16H
Vérifications administratives	A la prise des road book Dimanche 26 Janvier 2025 de 8H30 à 13H et Vendredi 31 Janvier 2025 de 8H30 à 12H
Vérifications techniques	Vendredi 31 janvier 2025 A l'heure de la convocation et de 10H00 à 16H00 sous chapiteau Rue des Tisserands Merville Aéroport
Mise en parc fermé de départ	Aussitôt après les vérifications techniques Rue des Tisserands Merville Aéroport
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	Vendredi 31 Janvier 2025 à 15H au PC Course (mairie de Merville)
Publication de la liste des concurrents admis au départ	Vendredi 31 Janvier 2025 au tableau d'affichage officiel et sur le site à 17H
Publication des heures et ordre des départs	Vendredi 31 Janvier 2025 à 17H au tableau d'affichage officiel et sur le site
Etape 1 Départ du 1 ^{er} concurrent (rallye VHC devant)	Vendredi 31 janvier 2025 à 18H45 Rue des Tisserands Merville Aéroport
Etape 1 Arrivée du 1 ^{er} concurrent	Vendredi 31 janvier 2025 à 20H13 à la mairie de Merville
Affichage du classement partiel de la 1 ^{ère} Etape à l'issue de la dernière E.S. courue	Vendredi 31 Janvier 2025 à 23H00 au tableau d'affichage officiel et sur le site
Publication des heures et ordre des départs 2 ^{ème} Etape	Vendredi 31 Janvier 2025 à 23H30 au tableau d'affichage officiel et sur le site
Etape 2 Départ du 1 ^{er} concurrent (rallye VHC devant)	Samedi 1er février 2025 à 08H00 à la mairie de Merville
Etape 2 Arrivée du 1 ^{er} concurrent	Samedi 1er février 2025 à 19H53 à la mairie de Merville
Affichage du classement provisoire	Samedi 1er février 2025, 30mn maximum après l'arrivée du dernier concurrent.
Affichage du classement officiel	Au plus tard 30mn après l'affichage du classement

	provisoire.
Vérifications techniques finales	Aussitôt après l'arrivée chez EXPRESS AUTO Route d'Estaires 59660 MERVILLE. Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Remise des coupes	Sur le podium d'arrivée.

LIEUX :

PC COURSE (DC, Collège, Salle de presse)	Mairie de Merville
Parc fermé	Parking de la libération (mairie) à Merville.
Parc d'assistance	Place de la libération et alentours à Merville.
Vérifications techniques	Sous le chapiteau Rue des Tisserands Merville Aéroport
Parc plateaux (obligatoire)	ZI des petits Pacaux Merville
Emplacement du Podium	Place de la Libération à Merville

L'AS de l'automobile Club du Nord de la France (ASACNF) organisent les 31 janvier et 1er Février 2025, avec l'association Rallyes de Mervilloise (ARM), un rallye National dénommé :

38° RALLYE NATIONAL DES ROUTES DU NORD

L'épreuve sera doublée par un rallye réservé aux VHC et qui se déroulera à la même date sous l'appellation :

RALLYE VHC DES ROUTES DU NORD, Ville de Merville

Le présent règlement a été enregistré le **11/10/24** Sous le N° **0125** Par la ligue du sport automobile des Hauts de France et le Sous le n° par la FFSA.



COMITE D'ORGANISATION

- Président : Frédéric ROUSSEL
- Vice-président : Benoit MOUQUET (06 78 67 52 32)
- Secrétaire / trésorière : Joyce LEFEBVRE (06 29 74 50 14)
- Responsable commissaires : Jean-Pierre LENGLET

Et les membres de l'ARM

ORGANISATEUR ADMINISTRATIF : l'ASA CNF 21 avenue Léon Blum 59370 MONS EN BAROEUIL

OGANISATEUR TECHNIQUE : ARM 10 rue du général de Gaulle 59660 MERVILLE.
armervilloise@gmail.com

Contact avant le Rallye : Benoît MOUQUET 53 Rue de la Motte au bois 59190 Hazebrouck

Contact pendant le Rallye : au PC à la Mairie de Merville

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble des réglementations applicables à l'épreuve prévue, et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1 P : ORGANISATION

1.1.P : OFFICIELS :

Observateur de la ligue	François LANGLET	
Collège des commissaires sportifs		
Président	Guy LERBUT	
Membres	Yves ANNICOTTE	Martine ANNICOTTE
Directeur de course	THOMAS LEMIRE	
Directeur de course adjoint & VHC	JULIEN MEURET	
Adjointe à la DC	Martine PICHELIN Patrick PERRIN	
Directeur de course ES	Claude ROJ	Hervé LARUE
Directeur de course de ES	Patrick JOVE	Gilles DANIEL
Voiture Tricolore	Daniel DESCAMPS :	François LANGLET
Voiture autorité	Benoît MOUQUET	Jean Pierre LACROIX
Voiture 00	Mickael LACHERE	Jean Marc ROGER
Voiture 00 VHC		Nicolas GUILBERT
Voiture 000 A		
Voiture 000 B		
VIR	Dominique LAMARRE	Anthony VIGNERON
Balai	Anne-Catherine WIEHE	Yves BLAMPAIN
Organisation 1	Sébastien RENNAULT	Rudy LAGACHE
Organisation 2 (Chronos)	Damien VALLEE	Laetitia VALLEE
Sono 2	Monique CANDELIER	Marie Paule FRAMMERY
CRACS Moderne	Véronique PIGOT (Resp.)	Angélique GODEFROY
CRACS VHC	Patrick GRENIER	Olivier DORPE
Médecin Chef	Emmanuelle LOUART	
Juge de fait	Jean François ROUSSELLE	Hubert GUIYOT
COMMISSAIRES TECHNIQUES		
Responsable moderne	Laurent BRAURE	
Responsable VHC	Bernard POTTIER	
Membres	Stéphane LEULIETTE	Denis THUILLER
	François GODET	Mickael SCHIEPTES
	Yves VANACKERE	Jean Michel DESSE
Speaker	Maxime FOURNEZ	
Informatique	Ligue des hauts de France	
Relations presse	Sébastien HANQUEZ	
Liaisons radios	Ligue des Hauts de France	Sébastien DUFRENNE
Responsable implantations	Alain DUMONT	

1.2.P : ELIGIBILITE :

Le rallye National des routes du Nord compte pour ;

La Coupe de France des Rallyes 2025 (coefficient 3)

1.3.P : VERIFICATIONS

Les vérifications administratives obligatoires auront lieu au garage EXPRESS AUTO, 106 route d'Estaires à MERVILLE (bâtiment derrière le super U) le dimanche 26 Janvier 2025 de 8H30 à 13H en même temps que la prise du roadbook et le vendredi 31 janvier 2025 de 8H30 à 12H. L'équipage devra présenter le permis de conduire et la licence en cours de validité.

Les équipages devront présentés au H -10 (avant le départ du rallye) auprès des relations concurrents les originaux de leurs permis de conduire et de licences.

Les vérifications techniques préliminaires auront lieu le Vendredi 31 janvier 2025 de 10H à 16H00 à l'heure de la convocation, sous le chapiteau Rue des Tisserands MERVILLE Aéroport. Les concurrents doivent présenter le passeport technique et fournir la fiche de contrôle technique aussi **que la photocopie de la 1ère page du passeport technique.**

Les vérifications techniques finales auront lieu le samedi 1er Février 2025 chez EXPRESS AUTO Route d'Estaires 59660 MERVILLE aussitôt après l'arrivée pour les concurrents convoqués. Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé 60 € TTC.

ARTICLE 2 P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes et au code du Sport.

ARTICLE 3 P ; CONCURENTS ET PILOTES

3.1.5.P ; Toute personne qui désire participer à l'épreuve doit adresser au secrétariat de l'épreuve la demande d'engagement ci jointe, dûment complétée et accompagnée du montant des droits d'engagement avant le Lundi 20 janvier 2025 à minuit, cachet de la poste faisant foi.

ADRESSE : ARM 10 Rue du Général De Gaulle 59660 MERVILLE

(Tel 06 09 85 82 95 Roussel Frédéric ou Tel 06 78 67 52 32 Mouquet Benoît

ou Tel 06 29 74 50 14 Lefebvre Joyce) armervilloise@gmail.com

L'EPREUVE EST OUVERTE AUX CONCURENTS ETRANGERS EN POSSESSION D'UNE LICENCE NATIONALE EN COURS DE VALIDITE DELIVREE PAR LEUR ASN, ET PRESENTANT UNE AUTORISATION DE LEUR ASN,

3.1.10.P. : Le nombre des engagés est fixé à 180 voitures maximum. Dans le cas où le nombre d'engagés du rallye VHC (20 voitures) ne serait pas atteint, le nombre d'engagés du 38ème rallye des Routes du Nord sera augmenté sans toutefois dépasser 180 voitures au total. Au-delà de ce nombre, une liste de suppléants sera établie

3.1.11.1.P. : Pour le rallye moderne, les droits d'engagement sont fixés à :

- 520€ + 6€ (commissaires LSAHF) + 10€ (Géolocalisation LSAHF) = **536€ avec la publicité de l'organisateur.**
- 1040€ + 6€ (commissaires LSAHF) + 10€ (Géolocalisation LSAHF) = **1056€ sans la publicité de l'organisateur.**
- **Réduction de 100€ sur l'engagement pour les équipages résidant à plus de 250kms de Merville**
- Les chèques sont à l'ordre de l'ARM. Ils seront mis en banque à la clôture des engagements.
- Par virement.

ASSOCIATION RALLYE MERVILLOISE

IBAN : FR76 3000 3029 7300 0200 9394 744

BIC - Adresse SWIFT : SOGEFRPP

3.1.12.P. : La demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est complète, et obligatoirement accompagnée du montant des droits d'engagement, ainsi que des photocopies suivantes ;

- Permis de conduire du pilote et du copilote
- Licence du pilote et du copilote
- 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture.

3.3.P. : ORDRE DES DEPARTS :

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA

Le rallye VHC partira avant le rallye moderne.

ARTICE 4.P: VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3.P ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

- ✓ L'assistance n'est autorisée que dans le parc d'assistance situé à MERVILLE, place (avenue Clémenceau et place Bruel). Le stationnement dans les lieux non prévus sera considéré comme de l'assistance interdite.
- ✓ La distance maximum à parcourir entre deux parcs d'assistance est inférieure à 70km.
- ✓ Tous les ravitaillements en dehors du parc d'assistance sont interdits.
- ✓ Les déchets ne doivent pas être laissés sur place et ils devront être enlevés par les concurrents eux-mêmes.
- ✓ Chaque concurrent est responsable du comportement de leur équipe et de leurs accompagnants.
- ✓ Le parc d'assistance sera ouvert le vendredi 31 Janvier 2025 à 9H
- ✓ Les emplacements des espaces d'assistance seront limités à 80m² pour une voiture, de 120m² pour deux voitures et 60m² par voiture supplémentaire.
- ✓ Des stickers seront à coller sur le pare-brise pour tout véhicule autorisé à pénétrer dans le parc.
- ✓ Les plateaux ou remorques devront être stationnés 2 Rue Amaury de La Grange 59660 MERVILLE.

4.9.P ; géolocalisation ;

La mise à disposition d'un traceur de géolocalisation doit être regardée comme un élément de sécurité pour les concurrents. Il est donc rendu obligatoire et sa présence en fonctionnement à bord de la voiture de course, pendant toute la durée de l'épreuve il pourra être contrôlé.

Le traceur sera remis lors des vérifications administratives, il est autonome et il a une base aimantée destinée à sa fixation sur une partie métallique dont la position doit être étudiée pour que les deux membres de l'équipage puissent atteindre le bouton « panic ».

Une caution de **200€ par chèque** à l'ordre de l'organisation sera demandé avec l'engagement. Cette caution sera rendue à la restitution du traceur en fin d'épreuve au dernier CH ou lors d'un abandon au PC COURSE.

En cas d'oubli, il sera possible d'envoyer le traceur au plus tard 24h après la fin de l'épreuve à

M. Sébastien DUFRESNE, 5 rue Noire à Preures (62650).

Au-delà de ce délai, la caution sera encaissée.

En cas de destruction totale consécutive à une sortie de route ou un incendie, la caution sera restituée. La géolocalisation a été rendue possible grâce au soutien de la société **GOTEK 7** à Calais (alarmes, géolocalisation)

ARTICLE 5.P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes ;

5.2.P : Les publicités obligatoires et facultatives seront portées à la connaissance des concurrents par un additif qui paraîtra à la clôture des engagements sur le site internet.

ARTICLE 6.P : SITES ET INFRASTRUCTURES:

Conforme au règlement standard des rallyes ;

6.1.P : DESCRIPTION

Le rallye National des routes du Nord se déroulera sur un parcours de **208.38 Kms** en 2 étapes. Il comporte 1 prologue à parcourir une fois et 2 épreuves spéciales à parcourir 3 fois d'une longueur totale de **107,90KMS**.

Les ES sont :

ES 1 = 4,1 Kms

ES 2/4/6: 3 X 20 Km = 60 Kms

ES 3/5/7: 3 X 14,6 Kms = 43,8Kms

L'itinéraire détaillé figure dans le roadbook qui sera remis aux concurrents pour les reconnaissances.

6.2.P : RECONNNAISSANCES :

Conforme au règlement standard des rallyes ;

6.2.1.P : VEHICULES AUTORISES ;

Les reconnaissances sont tolérées **en respectant le code de la route**, notamment les limitations de vitesse, et les horaires imposés. Elles ne pourront pas se faire avec le véhicule engagé, mais avec un véhiculé de tourisme de série, sans arceau, équipé de pneus homologués sur route, et sans moyens d'intercommunication. Les voitures seront identifiées par des autocollants fournis par l'organisation.

6.2.6.P : JOURS ET HORAIRES :

Les reconnaissances sont tolérées **le dimanche 26 Janvier de 8H30 à 16H00 et Vendredi 31 Janvier de 8h30 à 16h00. Trois passages maximum** sont autorisés.

Le roadbook sera disponible le dimanche 26 janvier de 8H30 à 12H30 et le Vendredi 31 janvier de 8H00 à 12H00 chez EXPRESS AUTO SPORT Merville 106 route d'Estaires à MERVILLE (bâtiment derrière le super U)

ARTICLE 7.P : DEROULEMENT DU RALLYE :

Conforme au règlement standard des rallyes ;

7.5.17.P : SECURITE DES CONCURRENTS

Les boîtiers des traceurs remis aux concurrents sont munis d'un bouton d'urgence placé au-dessus du boîtier. L'utilisation de ce bouton n'est autorisée qu'en *cas d'urgence médicale grave* nécessitant l'utilisation des secours. Il faut **APPUYER SUR CE BOUTON FERMEMENT PENDANT 5 SECONDES** et dans

ce cas, l'épreuve sera suspendue et les moyens de secours envoyés. Si ce point n'est pas respecté (déclanchement non justifié) le concurrent fautif sera sanctionné et le dossier transmis à la commission de discipline de la FFSA.

7.5.17.4. P : ABANDON

Par mesure de sécurité, tout concurrent en abandon sur tout le parcours du rallye devra en informer la direction de course au numéro d'urgence soit le **+33 (0) 3 21 81 47 19**. Tout oubli pourra être sanctionné.

ARTICLE 10 P : PRIX ET COUPES

Prix en espèces : Les prix en espèces seront expédiés par courrier après le rallye

Classement général (non cumulable avec le groupe et la classe) :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
	1000€	600€	300

Classement par classe (cumulable avec le groupe) :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
Plus de 15 partants	400€	200€	100€	50€
De 10 à 15 partants	300€	150€		
De 5 à 10 partants	200€	100€		
De 1 à 5 partants	150€			

Classement équipage féminin (non cumulable)

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Plus de 5 partants	400€	200€	100
De 1 à 3 partants	200€		

Si moins de 120 concurrents sur la liste des équipages autorisés à prendre le départ de la 1^{ère} étape (du rallye Moderne) : aucun prix en espèces.

Entre 120 et 140 concurrents sur la liste des équipages autorisés à prendre le départ de la 1^{ère} étape (du rallye Moderne) : les prix en espèces seront à 50% expédié par courrier après le rallye.

Entre 140 et 160 concurrents sur la liste des équipages autorisés à prendre le départ de la 1^{ère} étape (du rallye Moderne) : les prix en espèces seront à 80% expédié par courrier après le rallye.

Si plus de 160 concurrents sur la liste des équipages autorisés à prendre le départ de la 1^{ère} étape (du rallye Moderne) : la totalité des prix en espèces sera expédié par courrier après le rallye.

Classement groupe Hors groupe Rallye 2(cumulable avec la classe)

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Plus de 15 partants	350€	250€	150€	100€	50€
De 5 à 15 partants	200€	150€	50€		
De 1 à 5 partants	100€				

Des coupes seront distribuées aux 3 premiers au scratch. Pour tous les autres équipages passants sur le podium final, un présent vous sera offert.

RALLYE NATIONAL DES ROUTES DU NORD VHC

VILLE DE MERVILLE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la Coupe de France 2025 des rallyes VHC

Pour les articles non spécifiés, il est nécessaire de se reporter au règlement du rallye moderne de support qui fera foi en cas de contestation.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'AS de l'automobile Club du Nord de la France (ASACNF) organisent les organisent les 31 janvier et 1er Février 2025, avec l'association Rallyes de Mervilloise (ARM, un rallye VHC dénommé :

RALLYE NATIONAL DES ROUTES DU NORD VHC

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P.OFFICIELS. Idem au règlement moderne sauf:

Directeur de Course VHC	Julien MEURET
Commissaires techniques VHC Responsable	Bernard POTTIER
Relation concurrents	Patrick GRENIER

1.2P.ELIGIBILITE

Coupe de France des Rallyes VHC 2025 (Coef.2) et pour le championnat des rallyes VHC de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France (pilotes et copilotes).

1.3P. VERIFICATIONS

Identique règlement rallye moderne

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P.DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Identique règlement rallye moderne. Utiliser la demande d'engagement spécifique VHC.

3.1.10P. Le nombre des engagés au 4ème Rallye du RALLYE National DES ROUTES DU NORD VHC est fixé à **20** voitures maximum.

Le nombre maximum de voitures au départ ne dépassant pas 180 et si le nombre de VHC est inférieur à 20, le complément de voitures modernes se fera dans l'éventuelle liste d'attente.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs : 440,00 € + 6,00 € (commissaires LSAHF) + 10€ (Géolocalisation LSAHF) = **456€**

Sans la publicité facultative des organisateurs : 880,00 € + 6,00 € (commissaires LSAHF) + 10€ (Géolocalisation LSAHF) = **896 €**

3.1.12P. Identique règlement moderne

Photocopie de la 1ère page du PTH

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

La première voiture du RALLYE NATIONAL DES ROUTES DU NORD VHC partira le vendredi 31 janvier 2025 à 18H45.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conforme aux règles spécifiques VHC et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2025.

4.6P. IDENTIFICATION DES VEHICULES

Conforme au règlement de la FFSA

4.9P. GEOLOCALISATION

Identique au règlement rallye moderne

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Identique au règlement rallye moderne

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2025.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces: Non applicable.

Coupes: Des coupes seront distribuées aux 3 premiers au scratch. Pour tous les équipages inscrits un présent sera offert.

